

**VILLE DE BRUXELLES**  
**Département Urbanisme**  
PLAN ET AUTORISATIONS  
Monsieur J. NEIRINGS  
Centre Administratif  
Boulevard Anspach, 6  
1000 BRUXELLES

V/Réf : E-024P/04 (Corr. : J. Neirings et G. Gemoets)  
N/Réf. : AVL/CC/BXL-2.1354/s.348  
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Place des Palais, 7. Musée de la Dynastie/Musée Bellevue. Placement d'un dispositif de publicité.

En réponse à votre lettre du 10 mai en référence, réceptionnée le 11 mai 2004, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 26 mai 2004, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis défavorable.

La demande porte sur l'installation d'un dispositif publicitaire devant l'Hôtel Bellevue dont la façade classée s'inscrit dans le très bel ensemble de la place des Palais.

En raison des dimensions importantes du panneau (3,25 m de haut sur 3,25 m de long avec 76 cm de retour) et de son emplacement, la Commission ne peut souscrire à ce projet. Le dispositif, tel que projeté, porterait en effet préjudice à l'esthétique non seulement de l'hôtel Bellevue lui-même mais également de la place dans son ensemble ainsi qu'à la perspective visuelle partant de la rue Royale vers le palais royal. Dans ce sens, ce panneau ne remplace pas avantageusement celui en place (plus sobre et réduit dans ses dimensions, avec emplacement plus discret) et ne constitue pas une amélioration par rapport à la situation existante.

Par ailleurs, la Commission rappelle que dans un souci de cohérence et d'homogénéité, la Fondation Roi Baudouin a mis au point un système signalétique commun pour l'ensemble de la place Royale. Le bon sens voudrait que ces dispositions restent d'application après le retour d'angle place des Palais et que le même type de signalétique soit adopté pour cette place. La C.R.M.S. encourage les demandeurs à aller dans ce sens.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. STEGEN  
Vice-Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S.; A.A.T.L. – D.U.